

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-013

<b>Date de convocation : 06/03/2025</b>	<b>Le 10 mars 2025 à 20H00</b> le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b>  Afférents au conseil : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 11	<b>Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas ; TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MABY Danièle.</b>  <b>Absents excusés : Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH).</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/03/2025	<b>Absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, Mme. MARQUAIRE Danielle, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile.</b>  SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DE LUZE Laurence

**OBJET : CESSIION DES PARCELLES C558 ET C710 AU SYNDICAT DURANCE LUBERON**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de céder les parcelles C558 et C710, pour l'implantation de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de céder les parcelles C558 et C710 pour l'euro symbolique au Syndicat Durance Luberon.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette vente.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance,  
DE LUZE Laurence



Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH

